

## RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

### Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

### Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

### Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

### Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

### Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

### Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canaux, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canaux.

### Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

### Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**MUPRAS** : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° W19-505179

ND: 38964

CA

Maladie  Dentaire  Optique  Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 5053 Société : RAM  
 Actif  Pensionné(e)  Autre  
 Nom & Prénom : OUAZZANI CHAHOU DNSS  
 Date de naissance : 24/09/1964  
 Adresse : 5 Cort Sganica - Bd Abdelhadi Boukaleb - HH  
 Tél. : 06.61.0654.14 04 SEP. 2020 Total des frais engagés : 384,60 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :   
 Date de consultation : 31/08/20  
 Nom et prénom du malade : OUAZZANI CHAHOU GHALLYA Age :  
 Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant  
 Nature de la maladie :   
 En cas d'accident préciser les causes et circonstances :  
 Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casa Signature de l'adhérent(e) : Le : / /



Dr Hanane Benkhadra Benabderrazik  
**pédiatre spécialiste**

diplômée de la faculté de médecine de Liège Belgique,

Cabinet



de pédiatrie

الدكتورة حنان بنخضراء بنعبد الرزق  
اختصاصية في أمراض الأطفال والرضيع  
خريجة كلية الطب بلييج (بلجيكا)

CASABLANCA, le 31.08.2020

Mr OUAZZANI CHAHDI Ghallya

TETRAxIM



Dr Hanane BENKHADRA

134.60

PHARMACIE DE LA CROIX D'OR  
N. DADOUN  
139, rue Abou Ishak Al Marouni (Maarif)  
CASABLANCA - Tél : 0522 25 05 77

Dr Hanane Benkhadra Benabderrazik  
Pédiatre Spécialiste  
416 Anoual Capital Center, Bd Abdelmoumen  
Boulevard Anoual Entrée A, Bureau N° 9 1<sup>er</sup> étage  
Tél : 05 22 86 37 27 - Cabinet : 06 59 93 11 11  
Fax : 05 22 86 45 32 - Urgence : 06 63 05 28 12

Casablanca, le.....